



**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL  
Du 31 MARS 2023 à 20 h 00**

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
Frédéric TCHOBANIAN	Maire	X		
Emmanuel VIENNET	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
Antonia ROMAN	2 <sup>ème</sup> adjointe	X		
Jean-Daniel HERMETET	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
Jeannette ORTLIEB	4 <sup>ème</sup> adjointe		X	Emmanuel VIENNET
Laurence CILICHINI	Conseillère municipale déléguée	X		
Camille WASNER	Conseiller municipal délégué		X	Marie Line SAULNIER
Gaëtan DESMARAIS	Conseiller municipal	X		
Christian ZOBRIST	Conseiller municipal	X		
Patrick CORONEL	Conseiller municipal		X	Jean-Daniel HERMETET
Marie-Line SAULNIER	Conseillère municipale	X		
Françoise RICHARDIN	Conseillère municipale	X		
Abdelhamid GHERABI	Conseiller municipal	X (arrivé à 20h40)		
Mattéo GIORDANO	Conseiller municipal	X		
Claire BESSON	Conseillère municipale	X		
Carine COUPRIAUX	Conseillère municipale	X		
Fabrice BAZZARO	Conseiller municipal	X		
Danijela MARILA	Conseillère municipale	X		
Véronique CHEVALLET	Conseillère municipale		X	

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2023 : approuvé à l'unanimité**

**Secrétaire de Séance : Laurence CILICHINI**

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2023

Désignation d'un secrétaire de séance

**Finances**

1. Tarifs de la salle Pierre MAURY

2. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
3. Brigade mobile des gardes nature communautaires – modification de la tarification pour l'adhésion au service
4. Jury d'assises
5. Demande de subvention Etat DETR/DSIL/Fonds vert pour rénovation thermique du bâtiment mairie
6. Demande de subvention à PMA au titre du Fonds de concours pour rénovation thermique du bâtiment mairie
7. Demande de subvention CAF pour réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école en périscolaire
8. Demande de subvention à PMA au titre du Fonds de concours pour réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école en périscolaire
9. Demande de subvention au Département au titre du P@C25 pour aménagement paysager de la place de l'Europe
10. Demande de subvention à la Région au titre de la renaturation pour aménagement paysager de la place de l'Europe
11. Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds vert pour aménagement paysager de la place de l'Europe
12. Compte de gestion 2022
13. Compte administratif 2022
14. Affectation du résultat
15. Taux de la fiscalité communale
16. Subvention aux associations
17. Budget primitif 2023

### **Pays de Montbéliard Agglomération**

18. Rapports PMA gestion de l'eau PMA développement économique
19. Compte-rendu des différentes instances

### **Divers**

20. Questions diverses

\*\*

2023-02-01	TARIFS Salle Pierre MAURY
<p>Il convient de proposer de nouveaux tarifs pour la location de la salle Pierre MAURY, applicable à compter de 2024.</p> <p>Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :</p>	

<b>Pour les personnes et associations de Sainte-Suzanne</b>				
	<b>Avec cuisine</b>		<b>Sans cuisine</b>	
	<b>Anciens tarifs</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>	<b>Anciens tarifs</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<b>Salle Pierre MAURY</b>				
A la journée	240.00 €	<b>264.00 €</b>	220.00 €	<b>242.00 €</b>
La journée supplémentaire	115.00 €	<b>126.50 €</b>	95.00 €	<b>104.50 €</b>
La 1/2 journée supplémentaire	60.00 €	<b>66.00 €</b>	50.00 €	<b>55.00 €</b>
Location à l'heure <i>(pas de location à l'heure le samedi)</i>	140 € la 1ère heure et 25 € les suivantes	<b>154 € la 1ère heure et 27.50 € les suivantes</b>	50 € la 1ère heure et 25 € les suivantes	<b>55 € la 1ère heure et 25 € les suivantes</b>
Week-end <i>du vendredi 13h30 au lundi 10h00</i>	415.00 €	<b>456.50 €</b>	365.00 €	<b>401.50 €</b>
1ère location aux associations de Sainte-Suzanne	120.00 €	<b>132.00 €</b>		
<b>Salle des familles</b>				
A la journée	115.00 €	<b>126.50 €</b>	105.00 €	<b>115.50 €</b>
En week-end	230.00 €	<b>253.00 €</b>	210.00 €	<b>231.00 €</b>
Salle des familles et salle du 1er étage à l'heure			15.00 €	<b>16.50 €</b>
Salles des familles à l'heure <i>(sans vaisselle)</i>	pas d'ancien tarif	<b>16.50 €</b>		
<b>Pour les personnes et associations extérieures à Sainte-Suzanne</b>				
	<b>Avec cuisine</b>		<b>Sans cuisine</b>	
	<b>Anciens tarifs</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>	<b>Anciens tarifs</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<b>Salle Pierre MAURY</b>				
A la journée	470.00 €	<b>517.00 €</b>	380.00 €	<b>418.00 €</b>
La journée supplémentaire	230.00 €	<b>253.00 €</b>	190.00 €	<b>209.00 €</b>
La 1/2 journée supplémentaire	120.00 €	<b>132.00 €</b>	100.00 €	<b>110.00 €</b>
Location à l'heure <i>(pas de location à l'heure le samedi)</i>	150 € la 1ère heure et 25 € les suivantes	<b>165 € la 1ère heure et 27.50 € les suivantes</b>	50 € la 1ère heure et 25 € les suivantes	<b>55 € la 1ère heure et 25 € les suivantes</b>
Week-end <i>du vendredi 13h30 au lundi 10h00</i>	820.00 €	<b>902.00 €</b>	670.00 €	<b>737.00 €</b>
1ère location aux associations de Sainte-Suzanne	120.00 €	<b>132.00 €</b>		
<b>Salle des familles</b>				
A la journée	120.00 €	<b>132.00 €</b>	110.00 €	<b>121.00 €</b>
En week-end	250.00 €	<b>275.00 €</b>	210.00 €	<b>231.00 €</b>

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 31 MARS 2023**

Salle des familles, salle du haut et petite salle à l'heure			20.00 €	<b>22.00 €</b>
Salles des familles à l'heure (sans vaisselle)	pas d'ancien tarif	<b>22.00 €</b>		
<p>Pas de kit de nettoyage mais 3 sacs poubelles fournis.</p> <p>Permanence obligatoire d'un vigile, le week-end de 22h à 4h, lors des manifestations de 180 personnes et plus pour les particuliers au tarif de 220 €.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>				
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA		
Contre	-			
Abstention	-			
<b>- approuve les nouveaux tarifs à compter de 2024</b>				

\*\*

<b>2023-02-02</b>	<b>TAXE LOCALE SUR LES PUBLICITES EXTERIEURES (TLPE)</b>
<p>Le Maire expose que l'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 6 % pour 2022 (indice INSEE).</p> <p>En conséquence, les tarifs maximaux prévus à l'article L.2333-10 du code général des collectivités territoriales s'élèvent pour 2024 à :</p> <p>- 23.30 € pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de 50 000 et plus.</p> <p>Le Maire rappelle que le tarif appliqué pour 2023 est 22 € le mètre carré.</p>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<b>- approuve ce tarif pour 2024</b>		

\*\*

<b>2023-02-03</b>	<b>BRIGADE MOBILE DES GARDES NATURE COMMUNAUTAIRES – MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR L’ADHESION AU SERVICE</b>
<p>Dans le cadre du projet de mutualisation des services, les communes ont souhaité voir se créer un service de « Gardes nature communautaires » à l’échelle de Pays de Montbéliard Agglomération.</p> <p>Le Bureau Communautaire, par délibération du 2 février 2023, a modifié par l’avenant n°1 ci-joint la tarification pour l’adhésion au service des gardes nature communautaires.</p> <p>Il revient à présent à chaque Commune membre de délibérer en ce sens et d’approuver les termes de l’avenant n°1.</p> <p>Les principales dispositions de cet avenant sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Objet</u> :</li> </ul> <p>L’avenant n°1 à la convention relative à la mise en commun de la brigade mobile de gardes nature communautaires a pour objet de formaliser la modification de la tarification d’adhésion au service des gardes nature communautaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Modification apportée à la convention</u> :</li> </ul> <p>L’ensemble des coûts d’investissement et de fonctionnement liés à l’activité de la brigade mobile est directement pris en charge par Pays de Montbéliard Agglomération, la participation de la commune étant limitée au versement de son adhésion au service.</p> <p>Conformément à la délibération C2022/221 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, le coût d’adhésion annuel pour la Commune s’élève à 3 € par habitant.</p> <p>Enfin, il est précisé que le Conseil Municipal de chaque commune devra délibérer pour approuver les termes de l’avenant n°1 et adresser copie de la délibération au Président de Pays de Montbéliard Agglomération.</p>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**- accepte la nouvelle tarification pour l'adhésion au service des gardes nature communautaires**  
**- autorise le Maire à signer l'avenant n°1, en trois exemplaires, tel que joint en annexe**

\*\*

2023-02-04	JURY D'ASSISES
<p>Le Maire expose qu'aux termes des dispositions des articles 259 et suivants du code de procédure pénale, une liste du jury criminel est établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises, en l'occurrence la cour d'assises de Besançon pour le département du Doubs.</p> <p>La liste annuelle est dressée, sur la base de listes préparatoires, par une commission présidée, par le premier président de la cour d'appel ou son délégué, et composée de 3 magistrats du siège, un membre du ministère public, le bâtonnier de l'Ordre des avocats et de 5 conseillers départementaux.</p> <p>Au préalable, il incombe aux maires de procéder à un tirage au sort en vue de constituer la liste préparatoire.</p> <p>Dans chaque commune dont la population est supérieure ou égale à 1 300 habitants, le Maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui déterminé par la clé de répartition démographique. Le nombre calculé selon la clé de répartition démographique pour Sainte-Suzanne est 1. Il faut donc tirer au sort 3 noms.</p> <p>Procédé du tirage au sort :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs</li> <li>- un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.</li> </ul> <p>Les personnes qui n'auraient pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2023 ne pourront pas être retenues.</p> <p><b>Résultat :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Madame GLAVASEVIC épouse POPLASEN Amalija</b></li> <li><b>2. Madame MOLEUR épouse BESSON Odette Marguerite</b></li> <li><b>3. Madame OZER Umrans</b></li> </ol>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

- accepte la liste des 3 personnes tirés au sort sur la liste générale
- décide d'avertir les 3 personnes concernés
- autorise le Maire à transmettre cette liste à la cour d'assises de Besançon

\*\*

<b>2023-02-05</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (DETR-DSIL-FONDS VERT) POUR TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE SUR LE BATIMENT MAIRIE</b>
-------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réduire les dépenses énergétiques sur les bâtiments communaux. La priorité est donnée au bâtiment de la Mairie.  
Il s'agit d'isoler les murs par l'extérieur et de remplacer le mode de chauffage actuellement au gaz par une pompe à chaleur afin de supprimer les émissions de gaz à effet de serre.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 50 000 € HT soit 62 500 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) ou du Fonds Vert.

Le Plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

- Subvention ETAT – DETR-DSIL-Fonds vert (30 %) :	15 000.00 €
- Fonds de concours PMA (35 %) :	17 500.00 €
- Commune (35 %) :	17 500.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : début 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	16	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	1	Jean-Daniel HERMETET

- **approuve la réalisation du projet présenté estimé à 50 000 € HT ;**
- **approuve le plan de financement exposé ;**
- **autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou DSIL ou Fonds Vert et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;**
- **demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.**

Mme Danijela MARILA demande si l'on peut connaître le montant de la répartition des travaux.  
Réponse : Le devis de la pompe à chaleur s'élève à 20 285 € HT et celui de l'isolation extérieure s'élève à 29 715 € HT.

M. Christian ZOBRIST demande si une étude a été réalisée.

Réponse : par le SYDED, il y a 2 ans.

M. Christian ZOBRIST demande pourquoi les combles ne sont pas aussi isolés.

Réponse : Le 1<sup>er</sup> étage et les combles ne sont pas utilisés. Seul le rez de chaussée est chauffé, et donc peu de déperdition de chaleur par le toit.

M. Gaëtan DESMARAIS demande en quelle matière sera l'isolant.

Réponse : En graphité

Mme Danijela MARILA précise qu'il faudra bien penser au système de ventilation.

Mme Marie-Line SAULNIER demande si ce ne serait pas judicieux d'isoler aussi le toit.

Réponse : on peut étudier la question.

Mme Françoise RICHARDIN précise que les archives (situées sous les toits) doivent normalement respecter des prescriptions.

M. Jean-Daniel HERMETET demande si cette rénovation entre bien dans le cadre de la rénovation énergétique de tous les bâtiments communaux.

Réponse : oui. Les travaux seront réalisés par étape en plusieurs années.

\*\*

<b>2023-02-06</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE PMA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE SUR LE BATIMENT MAIRIE</b>
<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réduire les dépenses énergétiques sur les bâtiments communaux. La priorité est donnée au bâtiment de la Mairie. Il s'agit d'isoler les murs par l'extérieur et de remplacer le mode de chauffage actuellement au gaz par une pompe à chaleur afin de supprimer les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 50 000 € HT soit 62 500 € TTC.</p> <p>Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) ou du Fonds Vert.</p>	

Le Plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

- Subvention ETAT – DETR-DSIL-Fonds vert (30 %) :	15 000.00 €
- Fonds de concours PMA (35 %) :	17 500.00 €
- Commune (35 %) :	17 500.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : début 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	16	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	1	Jean-Daniel HERMETET

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 50 000 € HT ;
- approuve le plan de financement exposé ;
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de PMA au titre du Fonds de concours et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Mme Françoise RICHARDIN demande si on est sûr d'avoir les subventions.

Réponse : Tout est mis en œuvre en amont pour s'assurer que le projet correspond aux conditions demandées. Seule une notification permettra d'avoir la garantie de l'obtention.

\*\*

Arrivée de Monsieur Abdelhamid GHERABI à 20h40

<b>2023-02-07</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE EN PERISCOLAIRE</b>
<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'agrandir le périscolaire. Pour se faire, il est proposé de réhabiliter le bâtiment de l'ancienne école.</p> <p>Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 83 760 € HT soit 104 700 € TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la CAF. Le Plan de financement prévisionnel est établi comme suit :</p>	
- Subvention CAF (40 %) :	33 504.00 €

- Fonds de concours PMA (30 %) : 25 128.00 €

- Commune (30 %) : 25 128.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : début 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Jean-Daniel HERMETET, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	-	
Abstention	-	

- **approuve la réalisation du projet présenté estimé à 83 760 € HT ;**

- **approuve le plan de financement exposé ;**

- **autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;**

- **demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;**

- **autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.**

Mme Françoise RICHARDIN demande quel est le devenir de l'ancien bâtiment du périscolaire.

Réponse : Il garde sa fonction de cantine uniquement.

Mme Danijela MARILA demande si on peut lui détailler les travaux.

Réponse : isolation extérieure, réfection des plafonds et des murs, création de toilettes, de placards et d'un bureau.

M. Jean-Daniel HERMETET précise qu'il faut garder une souplesse pour les écoles.

\*\*

<b>2023-02-08</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION A PMA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE EN PERISCOLAIRE</b>
<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'agrandir le périscolaire. Pour se faire, il est proposé de réhabiliter le bâtiment de l'ancienne école.</p> <p>Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 83 760 € HT soit 104 700 € TTC.</p> <p>Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de PMA au titre du Fonds de concours.</p> <p>Le Plan de financement prévisionnel est établi comme suit :</p>	

- Subvention CAF (40 %) : 33 504.00 €
- Fonds de concours PMA (30 %) : 25 128.00 €
- Commune (30 %) : 25 128.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :  
 Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : début 2024  
 Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Jean-Daniel HERMETET, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	-	
Abstention	-	

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 83 760 € HT ;
- approuve le plan de financement exposé ;
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la PMA et des subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement ;
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

\*\*

2023-02-09	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU P@C25 POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DE L'EUROPE</b>
<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du besoin d'aménager la place de l'Europe afin de renforcer l'attractivité et le confort de la place centrale en améliorant sa fonctionnalité en lui redonnant un sens et de la lisibilité, le tout en renaturant la place pour lutter contre les ilots de chaleur.</p> <p>Les travaux sont prévus en 2 phases et le coût prévisionnel des travaux est estimé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 (2024) 242 000 € HT soit 290 040 € TTC ;</li> <li>- Phase 2 (2025) 110 000 € HT soit 132 000 € TTC.</li> </ul> <p>Soit un total de 352 000 € HT (422 040.00 € TTC)</p>	

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre de C@P 25.

Le Plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

- Subvention du Département C@P 25 (30 %) :	105 600.00 €
- Subvention de la Région au titre de la renaturation (20 %) :	70 400.00 €
- Subvention de l'Etat au titre du Fonds vert (30 %) :	105 600.00 €
- Commune (20 %) :	70 400.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : début 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	12	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	4	Jean-Daniel HERMETET, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN
Abstention	2	Jeannette ORTLIEB, Claire BESSON

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 352 000 € HT ;
- s'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement paysager de la Place de l'Europe ;
- approuve le plan de financement exposé ;
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département (et les autres organismes exposés)
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Mme Marie-Line SAULNIER demande pourquoi on n'aménage pas plutôt la Salle Pierre MAURY, sa place, ses boiseries et le parc derrière.

Réponse : Il faut regarder les points positifs de ce projet qui sont la sécurisation de la piste cyclable, la création d'un lieu agréable pour les habitants qui apporte un « mieux-vivre » au cœur de la commune. Il faut également profiter des effets d'aubaine qui nous permettent d'obtenir des subventions liées au développement durable que nous risquons ne plus avoir dans le futur.

Mme Claire BESSON pose la question de l'entretien.

Réponse : La tonte est plus facile qu'un désherbage manuel

\*\*

2023-02-10	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DE L'EUROPE</b>										
<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du besoin d'aménager la place de l'Europe afin de renforcer l'attractivité et le confort de la place centrale en améliorant sa fonctionnalité en lui redonnant un sens et de la lisibilité, le tout en renaturant la place pour lutter contre les îlots de chaleur.</p> <p>Les travaux sont prévus en 2 phases et le coût prévisionnel des travaux est estimé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 (2024) 242 000 € HT soit 290 040 € TTC ;</li> <li>- Phase 2 (2025) 110 000 € HT soit 132 000 € TTC.</li> </ul> <p>Soit un total de 352 000 € HT (422 040.00 € TTC)</p> <p>Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région au titre de renaturation.</p> <p>Le Plan de financement prévisionnel est établi comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention du Département C@P 25 (30 %) : 105 600.00 €</li> <li>- Subvention de la Région au titre de la renaturation (20 %) : 70 400.00 €</li> <li>- Subvention de l'Etat au titre du Fonds vert (30 %) : 105 600.00 €</li> <li>- Commune (20 %) : 70 400.00 €</li> </ul> <p>L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :</p> <p>Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : début 2024</p> <p>Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2025</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré par :</b></p> <table border="1"> <tr> <td align="center">Pour</td> <td align="center">12</td> <td>Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI</td> </tr> <tr> <td align="center">Contre</td> <td align="center">4</td> <td>Jean-Daniel HERMETET, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN</td> </tr> <tr> <td align="center">Abstention</td> <td align="center">2</td> <td>Jeannette ORTLIEB, Claire BESSON</td> </tr> </table> <p><b>- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 352 000 € HT ;</b></p>			Pour	12	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI	Contre	4	Jean-Daniel HERMETET, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN	Abstention	2	Jeannette ORTLIEB, Claire BESSON
Pour	12	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI									
Contre	4	Jean-Daniel HERMETET, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN									
Abstention	2	Jeannette ORTLIEB, Claire BESSON									

- s'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement paysager de la Place de l'Europe ;
- approuve le plan de financement exposé ;
- sollicite en conséquence le soutien financier de la Région au titre de la renaturation (et les autres organismes exposés)
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

\*\*

2023-02-11	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DE L'EUROPE								
<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du besoin d'aménager la place de l'Europe afin de renforcer l'attractivité et le confort de la place centrale en améliorant sa fonctionnalité en lui redonnant un sens et de la lisibilité, le tout en renaturant la place pour lutter contre les ilots de chaleur.</p> <p>Les travaux sont prévus en 2 phases et le coût prévisionnel des travaux est estimé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 (2024) 242 000 € HT soit 290 040 € TTC ;</li> <li>- Phase 2 (2025) 110 000 € HT soit 132 000 € TTC.</li> </ul> <p>Soit un total de 352 000 € HT (422 040.00 € TTC)</p> <p>Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds vert.</p> <p>Le Plan de financement prévisionnel est établi comme suit :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 80%;">- Subvention du Département C@P 25 (30 %) :</td> <td style="text-align: right;">105 600.00 €</td> </tr> <tr> <td>- Subvention de la Région au titre de la renaturation (20 %) :</td> <td style="text-align: right;">70 400.00 €</td> </tr> <tr> <td>- Subvention de l'Etat au titre du Fonds vert (30 %) :</td> <td style="text-align: right;">105 600.00 €</td> </tr> <tr> <td>- Commune (20 %) :</td> <td style="text-align: right;">70 400.00 €</td> </tr> </table> <p>L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :</p> <p>Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : début 2024</p> <p>Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2025</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré par :</b></p>		- Subvention du Département C@P 25 (30 %) :	105 600.00 €	- Subvention de la Région au titre de la renaturation (20 %) :	70 400.00 €	- Subvention de l'Etat au titre du Fonds vert (30 %) :	105 600.00 €	- Commune (20 %) :	70 400.00 €
- Subvention du Département C@P 25 (30 %) :	105 600.00 €								
- Subvention de la Région au titre de la renaturation (20 %) :	70 400.00 €								
- Subvention de l'Etat au titre du Fonds vert (30 %) :	105 600.00 €								
- Commune (20 %) :	70 400.00 €								

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 31 MARS 2023**

Pour	12	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	4	Jean-Daniel HERMETET, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN
Abstention	2	Jeannette ORTLIEB, Claire BESSON
<p>- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 352 000 € HT ;</p> <p>- s'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement paysager de la Place de l'Europe ;</p> <p>- approuve le plan de financement exposé ;</p> <p>- sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat (et les autres organismes exposés)</p> <p>- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;</p> <p>- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention ;</p> <p>- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.</p>		

\*\*

2023-02-12	COMPTE DE GESTION 2022	
<p>Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré par :</b></p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Jean-Daniel HERMETET, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	-	
Abstention	-	
<p>- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.</p>		

\*\*

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 31 MARS 2023**

<b>2023-02-13</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>	
<p>Sous la présidence de Monsieur Emmanuel VIENNET, premier adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2022.</p> <p><b>Hors de la présence de Monsieur Frédéric TCHOBANIAN, le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré par :</b></p>		
Pour	17	Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Jean-Daniel HERMETET, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	-	
Abstention	-	
<b>- approuve le compte administratif du budget communal 2022.</b>		

\*\*

<b>2023-02-14</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
25526 Code INSEE	Commune Ste-SUZANNE Commune	
<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022</b></p> <p>Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.</p> <p>Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,</p> <p>Constatant que le compte administratif fait apparaître :</p> <p>- un excédent de fonctionnement de : 184 265.85 € - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €</p> <p>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</p>		
		<p>Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0</p> <p>VOTES : Contre 0 Pour 0</p>
<p align="center"><b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b></p>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		131 778.63 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		52 487.22 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		184 265.85 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		-69 053.08 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		-19 300.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	-88 353.08 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	184 265.85 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		88 353.08 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		95 912.77 €
<b>DÉFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Jean-Daniel HERMETET, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	-	
Abstention	-	
<b>- approuve l'affectation du résultat.</b>		

\*\*

2023-02-15	TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE	
<p>Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.</p> <p>Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.</p> <p>Lors de la campagne électorale des élections municipales de 2020, l'équipe municipale s'était engagée de ne pas réviser à la hausse les taux de fiscalité municipale.</p> <p>En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taxe d'habitation : 8.10 %</li> <li>- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.27 %</li> <li>- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.25 %</li> </ul>		
<b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b>		
<b>Après en avoir délibéré par :</b>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Jean-Daniel HERMETET, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 31 MARS 2023**

Contre	-	
Abstention	-	
<b>- approuve les taux pour 2023.</b>		

\*\*

2023-02-16	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS				
Mme Marie-Line SAULNIER et M. Jean-Daniel HERMETET quittent la séance durant ce point puisqu'ils sont présidents d'association.					
Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous.					
<u>Associations locales</u>					
NOM	Budget en €	Nbre d'adhérents	Subvention attribuée en 2022	Subvention demandée	Situation proposée
CATM	6 000	27	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TEAM 2000 RS	2 606	16	200 €	250 €	200 €
SOSS	8 343	133	600 €	600 €	600 €
Club MISS	1 170	5	700 €	700 €	700 €
Amicale des retraités	9 430	33	400 €	450 €	400 €
Chasse	1 650	5	220 €	220 €	220 €
ASSS (foot)	4 274	32	1 000 €	1 500 €	1 000 €
Association culturelle de l'église protestante unie du Mont Bart		170	Location salle polyvalente gratuite pour leur repas	Location salle polyvalente gratuite pour leur repas	Location salle polyvalente gratuite pour leur repas
Femmes d'aujourd'hui		15		Gratuité de la salle des familles lors d'organisations et de la sono lors de l'organisation des salons	Gratuité de la salle des familles lors d'organisations et de la sono lors de l'organisation des salons
CCF	5 800	40	600 €	600 €	600 €
Association des anciens combattants	850	1	120 €	120 €	120 €

Associations extérieures

NOM	Subvention attribuée en 2022	Subvention demandée	Subvention proposée
La prévention routière	100 €	150 €	150 €
ADEC	748 €	744 €	744 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	16	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	-	
Abstention	-	

- **Attribue** les subventions 2023 aux associations selon le détail ci-dessus
- **Inscrits** les crédits au chapitre 12 du budget principal 2023

\*\*

**2023-02-17**

**BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Maire présente le budget primitif 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Jean-Daniel HERMETET, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	-	
Abstention	-	

- **Adopte** le budget primitif 2023.

\*\*

**RAPPORTS PMA**

Présentation des recommandations du Rapport de l'eau et du Rapport du Développement Economique de PMA.

\*\*

**COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES INSTANCES PARITAIRES**

- **Conseil des Maires du 2 mars 2023 et du 16 mars 2023 :**
  - Nouveau site internet PMA
  - Mise en place du tri sélectif en porte à porte (bacs jaunes)
- **Bureau PMA du 16 mars 2023 :**
  - Attribution de l'aide à l'achat de Vélos à Assistance Electrique
  - Demandes de subventions pour le Conservatoire
- **Conseil d'Agglomération du 30 mars 2023 :**
  - Budget 2023
  - Organisation et fonctionnement de la régie "Capitale Française de la Culture"
  - Pavillon de valorisation du théâtre de Mandeuire - Programme, implantation du bâtiment et coût de l'opération - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre afférent

\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

Mme Carine COUPRIAUD demande où en sont les travaux à l'étude pour la Côte de Roses.  
Réponse : Nous sommes 3 intervenants sur cette rue : La ville de Montbéliard, le Département et la commune de Sainte-Suzanne. Montbéliard ayant un budget serré, a décidé de ne pas conduire les travaux pour cette rue. Sans eux, la somme étant beaucoup trop importante, Sainte-Suzanne ne peut rien faire.

Mme Françoise RICHARDIN demande ce que la commune a engagé à l'encontre d'un habitant qui a cumulé des remblais sur son terrain en zone inondable.

Réponse : Une lettre recommandée lui a été envoyée, et est restée sans réponse. Un second courrier vient de lui être envoyé avant lancement d'une procédure juridique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

Le Maire,  
  
Frédéric TCHOBANIAN

**Sujets abordés :**

- 2023-02-01 – Tarifs de la salle Pierre MAURY
- 2023-02-02 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- 2023-02-03 – Brigade mobile des gardes nature communautaires – modification de la tarification pour l'adhésion au service
- 2023-02-04 – Jury d'assises
- 2023-02-05 – Demande de subvention Etat DETR/DSIL/Fonds vert pour rénovation thermique du bâtiment mairie
- 2023-02-06 - Demande de subvention à PMA au titre du Fonds de concours pour rénovation thermique du bâtiment mairie
- 2023-02-07 – Demande de subvention à la CAF pour réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école en périscolaire
- 2023-02-08 – Demande de subvention à PMA au titre du Fonds de concours pour réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école en périscolaire
- 2023-02-09 – Demande de subvention au Département au titre du P@C25 pour aménagement paysager de la Place de l'Europe
- 2023-02-10 – Demande de subvention à la Région au titre de la renaturation pour aménagement paysager de la Place de l'Europe
- 2023-02-11 – Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds vert pour aménagement paysager de la Place de l'Europe
- 2023-02-12 – Compte de gestion 2022
- 2023-02-13 – Compte administratif 2022
- 2023-02-14 – Affectation du résultat
- 2023-02-15 – Taux de la fiscalité communale
- 2023-02-16 – Subventions aux associations
- 2023-02-17 – Budget primitif 2023
  - Rapports de Gestion de l'Eau et Développement économique de PMA
  - Compte-rendu des différentes instances de PMA
  - Questions diverses
    - Côte de Roses
    - Remblais